

Rapport de la commission Préavis no 11/25

Remplacement du collecteur entre les chambres 140 & 156

Membres de la commission : Mmes et MM.

Ranfiss-Camillo Trujillo
Elyazid Mouhsine
Mirsad Muminovic
Daniel Favre
Claude loset (Rapporteur)

Suppléants : Mmes et MM.

Tetyana Samsonenko
Christian Szita

Aubonne, le 24 novembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le Préavis 11/25 concernant le remplacement du collecteur entre les chambres 140 & 156.

1. Préambule

Dans le cadre de l'entretien du réseau d'écoulement des eaux usées (EU) de la commune d'Aubonne, la Municipalité a identifié la nécessité d'intervenir sur un tronçon traversant la parcelle n° 1045, située le long de la route de l'Étraz.

La parcelle n° 1045, sur laquelle est implanté le bâtiment ECA n° 599, fera prochainement l'objet de travaux d'extension. La Municipalité a identifié la nécessité d'intervenir sur le tronçon traversant cette parcelle, située le long de la route de l'Étraz. En effet, dans l'optique de ces travaux un passage de caméra a été effectué afin d'évaluer l'état du collecteur d'eaux usées. De nombreuses dégradations ont été constatées, telles que des fissures, déformations et cassures. Ces constats rendent indispensables le remplacement et le déplacement du tronçon concerné afin d'assurer la pérennité et la fiabilité du réseau.

La Municipalité entend profiter de cette intervention sur le site pour procéder au remplacement et au déplacement du collecteur, cherchant à optimiser et à coordonner les travaux.

2. Le projet

La commission s'est réunie le 24 novembre en présence de M. Olivier Getaz, Municipal et M. Richard Calderini, chef des Services Techniques. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Les clarifications apportées lors de cette séance ont porté sur les sujets suivants du projet :

- a) Optimisation et coordination des travaux de déplacement du collecteur avec les travaux d'extension du bâtiment ECA n° 599 :
 - Concernant le planning, il s'agit de coordonner les travaux afin de réaliser le déplacement avant et/ou pendant. Ceci constitue donc une contrainte puisque la Municipalité ne contrôle pas l'ensemble des travaux.
 - Concernant les finances, le préavis présente une marge de manœuvre de +/- 15% sur les travaux estimés ainsi qu'une réserve « divers et imprévus » de CHF 16'000.-. Le fait que le terrain est peu connu et qu'aucun appel d'offre n'a été fait à ce jour explique cette « enveloppe généreuse ».
 - Concernant l'aspect technique, le planning présenté devrait engendrer moins de mesures de maintien des murs (en cas réalisation avant les travaux du propriétaire) et éventuellement moins de préparation et de mise en place de chantier en cas de réalisation simultanée.
- b) Etats des canalisations alentours : compte tenu que l'inspection a été réalisée en lien avec la parcelle 1045, la question de l'état des canalisations aux alentours a été posée. Le passage de la camera n'a rien révélé d'alarmant dans le reste de la zone de la Route de l'Etraz.
- c) Une servitude sera inscrite au Registre foncier.
- d) La solution repose sur une solution avec conduite PVC de 450mm enrobée de béton. Une alternative a été proposée sur la base d'une solution PP-HM. Les Services Techniques analyseront cette technologie.

3. Vœux de la commission

La commission recommande une vigilance particulière de la Municipalité lors des phases d'appel d'offres et d'adjudication. Elle souhaite que l'utilisation de la réserve « divers et imprévus » de CHF 16'000.- soient justifiée auprès du Conseil comme c'est le cas habituellement, mais également les +15% sur le coût estimé des travaux.

4. Rapport de la CoFIN

Lecture du rapport de la commission des finances

5. Conclusions

Ainsi, la commission ad hoc, à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 11/25 relatif au Remplacement du collecteur entre les chambres 140 et 156,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés dans ce préavis ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- octroie à la Municipalité un crédit de CHF 173'000.00 TTC pour la réalisation des travaux ;
- autorise la Municipalité à financer par la trésorerie courante ;

Ainsi, délibéré en séance de commission le 24 novembre 2025

Pour la commission ad hoc,
Le rapporteur
Claude loset